PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET DU PREFET

Paris, le 12 SEP. 2023

ARRETE N° 2023-01055

modifiant provisoirement le stationnement et la circulation dans plusieurs voies de Paris 16ème et de Boulogne-Billancourt à l'occasion de la rencontre de football entre le Paris-Saint-Germain Football Club et l'Olympique Gymnaste Club de Nice les 15 et 16 septembre 2023

LE PREFET DE POLICE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2512-13 et L.2512-14 II ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.325-1 à L.325-3, R.411-8 et R.411-25 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.241-3 ;

Vu l'avis de la Ville de Paris en date du 11 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la ville de Boulogne-Billancourt en date du 11 septembre 2023 ;

Considérant l'organisation de la rencontre entre le Paris-Saint-Germain Football Club et l'Olympique Gymnaste Club de Nice dans le cadre de la 5ème journée de la Ligue 1 de football, qui se déroulera le 15 septembre 2023 au stade du Parc des Princes à Paris 16ème ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement de cet évènement ainsi que la sécurité du public et des participants, il convient de prendre des mesures de restriction du stationnement et de la circulation les 15 et 16 septembre 2023, dans plusieurs voies de Paris 16ème et de Boulogne-Billancourt ;

Sur proposition du directeur de l'ordre public et de la circulation :

ARRETE

Article 1er

Le stationnement de tout type de véhicule est interdit du 15 septembre 2023 à 08h00 au 16 septembre 2023 à 01h00, dans les voies et portions de voies suivantes de Paris 16ème et de Boulogne-Billancourt :

- rue Nungesser et Coli ;
- allée Charles Brennus ;
- avenue du Général Sarrail, entre la rue Raffaelli et la rue Lecomte du Noüy ;

Imp. DILT 99168 T 12/2020

- rue Lecomte du Noüy ;
- avenue du Parc des Princes ;
- rue de l'Arioste ;
- rue du Sergent Maginot ;
- rue du Général Roques ;
- rue du Commandant Guilbaud ;
- rue Claude Farrère ;
- rue Joseph Bernard, entre la rue de la Tourelle et la rue Nungesser et Coli ;
- rue du Parc ;
- place de l'Europe.

Article 2

La circulation de tout type de véhicule est interdite du 15 septembre 2023 à 18h00 au 16 septembre 2023 à 01h00, dans les voies et portions de voies suivantes de Paris 16ème et de Boulogne-Billancourt :

- rue Nungesser et Coli ;
- allée Charles Brennus ;
- avenue du Général Sarrail, entre la rue Raffaelli et la rue Lecomte du Noüy ;
- rue Lecomte du Noüy ;
- avenue du Parc des Princes ;
- rue de l'Arioste ;
- rue du Sergent Maginot ;
- rue du Général Roques ;
- rue du Commandant Guilbaud ;
- rue Claude Farrère ;
- rue Joseph Bernard, entre la rue de la Tourelle et la rue Nungesser et Coli ;
- rue du Parc ;
- place de l'Europe.

Article 3

Seuls les véhicules des personnes titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement pour personnes handicapées », telle que mentionnée dans l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles, sont autorisés à stationner et à circuler rue du Sergent Maginot, Paris 16ème, lors des plages horaires précitées.

Article 4

Sans préjudice des sanctions pénales auxquelles s'exposent les personnes en infraction avec les dispositions du présent arrêté, les véhicules ayant servi à commettre ces infractions peuvent être immobilisés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3 du code de la route.

Article 5

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires au sens des dispositions de l'article R.311-1 6.5 du code de la route.

Article 6

Le directeur de l'ordre public et de la circulation, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la Préfecture de Police, le directeur de la voirie et des déplacements et le directeur de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la Préfecture de Police ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris. Il sera affiché, compte tenu des délais, aux portes de la mairie et du commissariat de l'arrondissement concerné ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce). Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Pour le préfet de police,

La préfète, directrice du cabinet

Magali CHARBONNEAU

2023-01055

ANNEXE A L'ARRETE N° 2023-01055 *du* 12 SEP. 2023

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage :

- soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE
auprès du Ministre de l'intérieur et des outre-mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX
le Tribunal administratif compétent

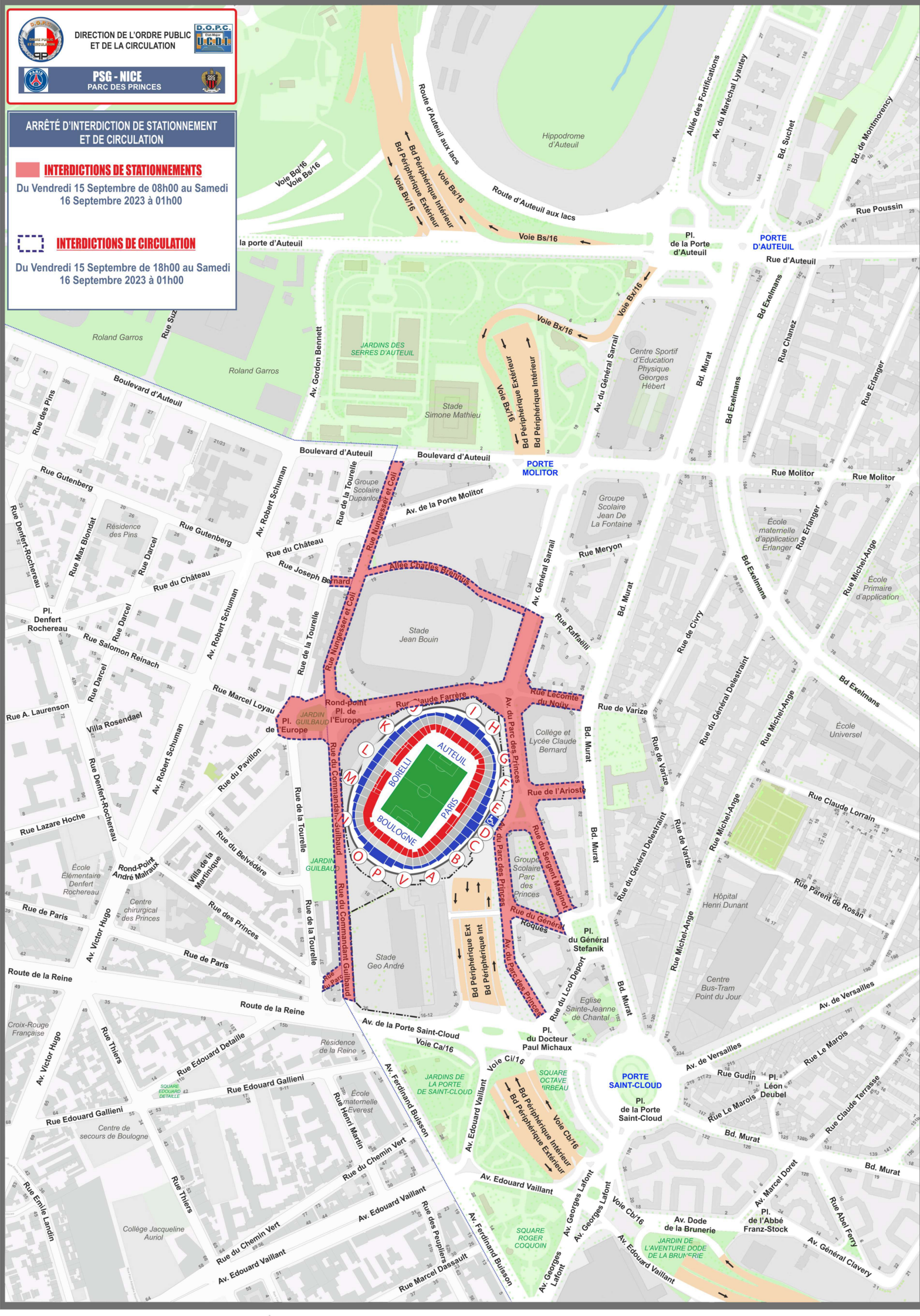
Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.


DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA CIRCULATION
D.O.P.C.
U.C.O.I.
PSG - NICE
PARC DES PRINCES
ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
INTERDICTIONS DE STATIONNEMENTS
Du Vendredi 15 Septembre de 08h00 au Samedi 16 Septembre 2023 à 01h00
INTERDICTIONS DE CIRCULATION
Du Vendredi 15 Septembre de 18h00 au Samedi 16 Septembre 2023 à 01h00
Hippodrome d'Auteuil
Route d'Auteuil aux lacs
Bd Périphérique Intérieur
Bd Périphérique Extérieur
Voie Bq/16
Voie Bs/16
Voie Bv/16
Voie Bx/16
Voie Ca/16
Voie Ci/16
Voie Cb/16
la porte d'Auteuil
Pl. de la Porte d'Auteuil
PORTE D'AUTEUIL
PORTE MOLITOR
PORTE SAINT-CLOUD
Pl. de la Porte Saint-Cloud
Allée des Fortifications
Av. du Maréchal Lyautey
Bd. Suchet
Bd. de Montmorency
Rue Poussin
Rue d'Auteuil
Bd Exelmans
Rue Chanez
Rue Erlanger
Rue Molitor
Roland Garros
Rue Suzanne Lenglen
Av. Gordon Bennett
JARDINS DES SERRES D'AUTEUIL
Stade Simone Mathieu
Av. du Général Sarrail
Centre Sportif d'Education Physique Georges Hébert
Bd. Murat
Boulevard d'Auteuil
Rue des Pins
Rue Gutenberg
Rue Max Blondat
Résidence des Pins
Rue Darcel
Rue du Château
Av. Robert Schuman
Rue de la Tourelle
Groupe Scolaire Dupanloup
Rue Nungesser et Coli
Av. de la Porte Molitor
Allée Charles Brenaus
Stade Jean Bouin
Groupe Scolaire Jean De La Fontaine
Rue Meryon
Rue Raffaëlli
École maternelle d'application Erlanger
École Primaire d'application
Rue Michel-Ange
Pl. Denfert Rochereau
Rue Salomon Reinach
Rue Marcel Loyau
Rue A. Laurenson
Villa Rosendael
Rue Denfert-Rochereau
Rond-point Pl. de l'Europe
Pl. de l'Europe
JARDIN GUILBAUD
Rue du Commandant Guilbaud
Rue du Pavillon
Rue du Belvédère
Villa de la Martinique
Rue Lazare Hoche
Rue de Paris
Rue des Princes
Rue Victor Hugo
Rond-Point André Malraux
École Élémentaire Denfert Rochereau
Centre chirurgical des Princes
Route de la Reine
Av. du Parc des Princes
Rue Claude Farrère
Rue Lecomte du Noüy
Collège et Lycée Claude Bernard
Rue de l'Ariosto
Rue du Sergent Maginot
Groupe Scolaire Parc des Princes
Rue du Général Roques
Pl. du Général Stefanik
Rue du Lcol Deport
Eglise Sainte-Jeanne de Chantal
Pl. du Docteur Paul Michaux
Av. de la Porte Saint-Cloud
Bd Périphérique Ext
Bd Périphérique Int
Stade Geo André
AUTEUIL
BORELLI
PARIS
BOULOGNE
Rue de Varize
Rue du Général Delestraint
Rue de Civry
Bd Exelmans
École Universel
Rue Claude Lorrain
Rue Parent de Rosan
Hôpital Henri Dunant
Centre Bus-Tram Point du Jour
Av. de Versailles
Rue Le Marois
Rue Gudin
Pl. Léon Deubel
Rue Claude Terrasse
Bd. Murat
Croix-Rouge Française
Av. Victor Hugo
Rue Thiers
Rue Edouard Detaille
Résidence de la Reine
Rue Edouard Gallieni
Centre de secours de Boulogne
Av. Ferdinand Buisson
JARDINS DE LA PORTE DE SAINT-CLOUD
SQUARE OCTAVE URBEAU
Av. Edouard Vaillant
Rue Henri Martin
École maternelle Everest
Rue du Chemin Vert
Av. Georges Lafont
Av. Marcel Doret
Pl. de l'Abbé Franz-Stock
Av. Dode de la Brunerie
JARDIN DE L'AVENTURE DODE DE LA BRUNERIE
Rue Abel Ferry
Av. Général Clavery
Collège Jacqueline Auriol
Rue des Peupliers
Rue Marcel Dassault
SQUARE ROGER COQUOIN
SQUARE EDOUARD DETAILLE